

TRENTE-SEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA37.18

Point 20 de l'ordre du jour

16 mai 1984

PREVENTION ET REDUCTION DE L'AVITAMINOSE A ET DE LA XEROPHTALMIE

La Trente-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant les résolutions WHA22.29, WHA25.55 et WHA28.54 sur la prévention de la cécité;

Consciente de la somme de souffrances humaines et des charges considérables qu'entraîne la cécité d'origine nutritionnelle tant pour l'individu que pour la société;

Considérant qu'en Asie seulement plus de 10 millions d'enfants souffrent d'avitaminose A et de xérophtalmie, que plus d'un million d'entre eux perdent chaque année la vue, que jusqu'à 70 % de ceux-ci meurent dans les semaines suivant l'apparition de la cécité et que les autres restent aveugles à vie;

Consciente que, même bénignes, l'avitaminose A et la xérophtalmie contribuent à accroître la morbidité et la mortalité du jeune enfant dans de nombreux pays en développement;

Considérant que l'avitaminose A et la xérophtalmie sont très répandues en Afrique, en Asie et dans le Pacifique occidental ainsi que dans certaines régions limitées des Amériques;

Sachant que l'on dispose de techniques sûres, efficaces et relativement peu coûteuses pour lutter contre l'avitaminose A et la xérophtalmie, en particulier l'accroissement de la consommation de produits locaux riches en provitamine A, la distribution périodique massive de fortes doses de vitamine A et l'enrichissement de certaines denrées alimentaires,

1. REMERCIE le Directeur général d'avoir fourni dans son rapport des renseignements récents sur diverses tendances mondiales et régionales de l'état nutritionnel et sur les indicateurs qui s'y rapportent;
2. INVITE INSTAMMENT tous les Etats Membres à accorder un degré de priorité élevé à la prévention et à la réduction de l'avitaminose A et de la xérophtalmie partout où ces problèmes se posent, en exécutant des programmes de nutrition appropriés dans le cadre des soins de santé primaires;
3. PRIE le Directeur général :
 - 1) d'accorder tout le soutien possible aux Etats Membres qui en font la demande afin de déterminer, compte tenu des circonstances, des ressources et des besoins nationaux, les meilleurs moyens de prévenir et de réduire l'avitaminose A et la xérophtalmie;
 - 2) de collaborer avec les Etats Membres à la surveillance de l'incidence et de la prévalence de l'avitaminose A et de la xérophtalmie;
 - 3) de mettre au point des matériels appropriés susceptibles d'être adaptés et utilisés au niveau des pays pour apprendre aux agents de santé et aux agents de développement à prévenir l'avitaminose A, notamment par l'éducation nutritionnelle et la promotion de la production de produits locaux riches en provitamine A et à déceler et à traiter précocement l'avitaminose A;

